



LEADER

EN
BREF

| Économie rurale

SPÉCIFICITÉS LEADER

- DISPOSITIF DÉDIÉ AUX ZONES RURALES : BREST MÉTROPOLITAIN EST EXCLUE DU PÉRIMÈTRE D'ÉLIGIBILITÉ (EXCEPTÉ GUILERS)

- LABORATOIRE D'EXPÉRIMENTATION DU PAYS DE BREST, LE FONDS LEADER ACCOMPAGNE DES ACTIONS PILOTES ET COLLECTIVES SUR LE TERRITOIRE

PROJETS ÉLIGIBLES

LEADER - Liaisons Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale - soutien des projets en faveur du développement et de la promotion des activités économiques du territoire



FICHE ACTION 1 : VERS UN PARCOURS ENTREPRENEURIAL INNOVANT

- Nouveaux outils de valorisation et de promotion des métiers, des talents et des compétences spécifiques au territoire
- Actions expérimentales et/ou collectives visant à transmettre et à valoriser « la culture d'entreprendre »
- Outils innovants favorisant la détection de besoins non couverts du tissu économique, l'émergence et la mise en marché d'activités nouvelles
- Actions pilotes et/ou collectives favorisant l'adéquation entre les compétences et les besoins des entreprises
- Promotion et accompagnement des modèles entrepreneuriaux « alternatifs »
- Création et animation d'espaces de travail partagés ou adaptés à l'évolution des pratiques entrepreneuriales
- Soutien aux initiatives de valorisation des outils collectifs et de fonctionnement collaboratif ou novateur dans la pratique des activités
- Outils de gestion, de pilotage et de promotion en matière de foncier économique



FICHE ACTION 2 : VERS DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION DURABLES ET DE QUALITÉ

- Organisation, structuration et promotion des circuits courts et de la vente directe et/ou de proximité pour développer l'offre de produits locaux de qualité
- Actions en faveur de nouveaux modes de production, de transformation, de commercialisation et de consommation

- Actions de recherche et d'expérimentation sur de nouvelles productions
- Soutien aux dispositifs favorisant le maintien des exploitations agricoles et maritimes dans les espaces soumis à de fortes pressions foncières
- Accompagnement à l'installation et à la transmission des activités agricoles et maritimes



FICHE ACTION 3 : VERS UNE VALORISATION PARTAGÉE DE NOS SPÉCIFICITÉS

- Projets de communication partagés et/ou singuliers visant à promouvoir la qualité et les particularités de nos atouts économiques et touristiques
- Accompagnement à la création et au développement de produits, services touristiques innovants et de qualité
- Soutien aux actions innovantes de valorisation et de compréhension des patrimoines locaux ayant un impact touristique
- Accompagnement des professionnels pour mener des actions de découverte de leurs savoir-faire et de leurs produits



FICHE ACTION 4 : VERS UNE APPROPRIATION DES OPPORTUNITÉS ÉCONOMIQUES OFFERTES PAR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE

- Animation territoriale des politiques énergétiques et écologiques auprès des acteurs du développement économique
- Projets mutualisés d'information et d'accompagnement des habitants souhaitant engager une rénovation thermique de leur logement
- Appui à l'organisation de filières valorisant les ressources naturelles locales
- Accompagnement des entreprises vers une mutation de leurs activités induites par la transition énergétique écologique
- Actions complémentaires aux dispositifs existants sur les politiques de l'eau
- Actions innovantes permettant de faciliter et de développer la mobilité durable
- Dispositifs développant l'économie du réemploi et du recyclage sur le territoire

COOPÉRATION

Leader accompagne des projets communs entre partenaires de deux territoires distincts, en France ou au sein de l'Union Européenne. Les projets retenus devront s'inscrire dans l'une des 4 fiches actions ci-dessus.

Intégralité des fiches actions disponibles sur www.pays-de-brest.fr - Rubrique « Contrat de partenariat »

CRITÈRES DE SÉLECTION

Innovation :

- Caractère fédérateur du projet
- Approche novatrice ou expérimentale du projet

Intégration des démarches de développement durable

MODALITÉS DE FINANCEMENT

- 20% minimum d'autofinancement
- Porteurs publics : 80% d'aide LEADER
- Porteurs privés : jusqu'à 80% d'aides publiques (dont 80% LEADER et 20% d'aides publiques nationales obligatoires)
- Plancher de subvention LEADER : 5 000 €
- Plafond de subvention LEADER : 75 000 €

POINTS DE VIGILANCE

- Les dépenses engagées avant la réception de votre demande par le Pays, ne seront pas éligibles
- Rechercher un cofinancement public national (État, Région, Département, EPCI, Communes...)
- Disposer d'une trésorerie permettant de financer le projet : le versement des subventions s'effectue sur factures acquittées

VOTRE CONTACT AU PAYS DE BREST

- Luce DEMANGEON

☎ 02 98 00 62 37

✉ luce.demangeon@pays-de-brest.fr

UNION EUROPÉENNE
UNANIEZH EUROPA



L'Europe s'engage
en Bretagne



Avec le Fonds européen agricole pour le développement rural :
l'Europe investit dans les zones rurales



Pays de Brest
PÔLE MÉTROPOLITAIN

